

87 migrants à Saint-Bauzille-de-Putois ! Les habitants huent le préfet et soutiennent le Maire

écrit par Daniel Pollett | 20 octobre 2016



MIGRANTS À SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS : LE PRÉFET NOUS PREND POUR QUI ?

Ce soir jeudi 20 octobre à 18 heures, réunion publique à la salle municipale de Saint-Bauzille-de-Putois concernant la venue de 87 migrants dans ce gros village de 1861 habitants.

Sont présents à la tribune : le maire et son premier adjoint, le préfet de l'Hérault accompagné de trois employés de la préfecture. On peut observer dès le début l'attitude arrogante, moqueuse et faussement bon-enfant du préfet, la détermination du maire quoiqu'il se répande en circonvolutions et en ouvertures de portes de sortie.

Il y a là environ cinq cents personnes. Beaucoup portent des pancartes exprimant que « 87 migrants c'est trop ». D'autres, moins nombreuses, affichent que « aucun humain n'est illégal ». Autour de moi, je sens une sympathie pro-migrants tandis que la majorité de la salle est ouvertement anti-

migrants.

Le maire ouvre la réunion en décrivant le déroulement prévu et la procédure. Il présente le préfet et expose qu'aucune concertation préalable n'a été proposée avant qu'il n'apprenne, un soir à 20 heures, que 87 migrants venant de Calais allaient arriver dans son village. Ayant réuni son Conseil municipal dans l'heure qui a suivi, il s'est prononcé à l'unanimité contre cette décision.

Il précise que les locaux actuellement dévolus aux « Lutins Cévenols » à but ludique et populaire représentent un **important atout touristique** et que la disparition de ce lieu de loisirs est une perte très importante. Il continue en exposant que notre **devise républicaine est bafouée**, tout comme la représentativité des élus locaux, par la décision préfectorale. Il cite des chiffres : 207 migrants devant être pris en charge par le département de l'Hérault, dont **87 à Saint-Bauzille, il n'y a pas là d'Égalité, et donc empêchement de la Fraternité**. La Liberté étant foulée aux pieds par **l'arbitraire décision préfectorale**, notre devise républicaine est donc occultée, ce qui n'est pas rien. Il nomme les entités ayant exprimé leur soutien, notamment la Communauté de Communes des Cévennes gangeoises et suménoises, les communes de Moulès-et-Baucels, Laroque-Aynier, Ganges, Agonès et Saint-Martial. **Il précise que selon une première expression des Saint-Bauzillois, sur 130 personnes, 6 sont pro et 124 sont anti-migrants.** Il précise aussi que ceci concerne non pas le principe d'accueil des migrants, mais leur nombre.

Le préfet à l'attitude goguenarde et provocante expose alors pourquoi la commune de Saint-Bauzille a été choisie pour participer à l'accueil des 1000 migrants prévus pour la Région Occitanie : après des études infructueuses, relatives à des durée de travaux, concernant les communes de Lodève, Béziers, Villeneuve-les-Béziers, Carnon et Palavas, l'association « S.O.S. » s'est portée candidate ! **Tollé dans la salle.** Il indique que les migrants bénéficieront d'un encadrement, de

cours de français, et que c'est l'État qui paie. On croirait entendre Trouduc l'Audacieux. Il nous explique laborieusement que les locaux des « Lutins Cévenols » seront un C.A.O. (Centre d'Accueil et d'Orientation) à durée éphémère (comme Calais?) que les migrants, après déposition de leur demande d'asile auprès du G.U.D.A. (Guichet Unique des Demandeurs d'Asile) et après un délai maximal d'un mois seront envoyés vers un C.A.D.A. (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile). Pour la seule ville de Montpellier, on accueille déjà 40 migrants et on se prépare à en ajouter 120, ce qui fera 160.

Il assure que cette structure de transition saint-bauzilloise sera fermée dans huit mois et au plus tard fin juin (de quelle année ?).

Le maire accuse l'association « S.O.S. » d'avoir préparé cette opération sans en informer la municipalité, d'avoir prévu la fermeture du centre de loisirs en adéquation avec la « relève » des migrants et de penser en priorité aux subventions. **Applaudissements dans la salle.**

On en vient aux questions, lesquelles doivent être présentées par écrit afin de limiter les excès verbaux, ce qui ne les empêche pas totalement. J'ai préparé sept questions, mais en communique trois seulement, qui ne seront pas retenues pour obtenir une réponse (voir ces questions en fin d'article).

Je note rapidement les questions et les réponses du préfet :

Si pas de demande d'asile formulée dans les délais ? Expulsion immédiate, dans l'Hérault, il y en a !

Remplacement automatique des migrants en C.A.O. partant en C.A.D.A. ? Non !

Sécurité sur place ? Deux vigiles et la Gendarmerie ! **(rires et réflexions dans la salle).**

Tarif par migrant et par jour ? 29 euros ! (C'est l'État qui

paie!)

Là, les questions écrites sont partiellement éclipsées par des **interventions verbales spontanées et fort agressives**. Le préfet présente les migrants comme des hommes, femmes, enfants respectables et qualifiés. Air connu, mais **où sont donc les femmes et les enfants** ? Il provoque **l'hilarité de la salle en parlant à ce propos du rayonnement de la France**. C'est presque beau comme l'Antique, mais pas du tout convaincant.

Le maire dit que ces migrants vont vivre avec notre argent, que c'est évident. Pour ce qui est de la sécurité, il prétend que si on lui laisse gérer la situation, il n'y aura pas de problème (?).

Il ajoute que la municipalité va entreprendre toutes actions visant à annuler la décision préfectorale.

Le préfet précise qu'il y aura onze encadrants pour les migrants. Une question écrite arrivant presque par accident dans le tumulte grandissant pose la **question de la sexualité des migrants**. Le maire répond qu'il n'en sait rien. Il ajoute que sa commune est celle du « Vivre ensemble », qu'il y a des gens dangereux partout, et même dans la salle. Quelqu'un lui répond qu'il y en a à la tribune.

Une autre question écrite est posée quant à la nature des contrats des onze encadrants : seront-ils en CDD ou en CDI, ce qui aurait une toute autre signification. C'est alors qu'on découvre qu'aucun membre de l'association « S.O.S. » ne se trouve dans la salle. **Tollé général encore.**

Le maire clôt la réunion et le préfet se retire avec sa petite équipe. Le maire invite les présents à signer une pétition de soutien au refus de la municipalité, ce que nous faisons ma compagne et moi. Dehors, nous retrouvons une amie habitant le village, un peu désemparée et qui demande ce qu'il convient de faire à présent, après cette réunion où rien n'a été solutionné. Je lui dis de se tenir informée, de soutenir le

mairie dans ses démarches, et lui précise que bien sûr nous serons présents tant qu'il faudra.

Ainsi, en province comme à Paris, l'invasion migratoire est imposée. Elle provoque une baisse très significative du tourisme à Paris comme elle le provoquera à Saint-Bauzille-de-Putois, là où se trouve la très connue Grotte des Demoiselles. Les Français de souche vivant dans la rue, sous les ponts, peuvent aussi rêver d'un Guichet Unique pour solutionner leur misère, leur errance et leur désespérance, leur apporter un avenir aux frais de la collectivité. Pour ce qui est d'ici, cette affaire ne fait que commencer...

Daniel Pollett

Les questions que j'avais préparées sont les suivantes (j'ai seulement communiqué les questions 1, 2 et 7, mais aucune n'a été exposée pour réponse) :

QUESTION 1:

Le préfet peut-il assurer que parmi les migrants devant venir ici, aucun n'a participé à des agressions physiques entre migrants, envers des conducteurs de camions, envers nos forces de l'ordre ou envers des habitants de Calais ? Aussi, qu'aucun d'entre-eux n'a participé à provoquer volontairement des accidents de la route pour immobiliser des camions dans le but d'y monter clandestinement ?

QUESTION 2:

Le préfet peut-il assurer que parmi les migrants devant venir ici, aucun n'est un terroriste formé, entraîné et missionné par une organisation étrangère ? Aussi qu'aucun n'a participé à des combats ou entraînements au combat destinés à déstabiliser notre pays ?

QUESTION 3:

Le préfet peut-il garantir que les migrants devant venir ici

sont de véritables réfugiés de guerre, c'est-à-dire des gens fuyant effectivement des zones de combats ou des persécutions relatives à leur religion, ethnie ou autre ?

QUESTION 4:

Le préfet peut-il préciser si les migrants devant venir ici sont en famille ? S'ils sont seuls, où sont leurs familles et pourquoi ne sont-elles pas avec eux ?

QUESTION 5:

Le préfet peut-il préciser quel est l'âge moyen des migrants devant venir ici et que présentent-ils comme garanties de leur probité ?

QUESTION 6:

Le préfet peut-il préciser combien de temps ces migrants resteront ici, et quel sera leur devenir dans un futur à court terme ?

QUESTION 7:

Le préfet peut-il s'engager à ce que l'ordre public soit entièrement garanti ici pendant toute la durée de la présence des migrants ? Prend-il la responsabilité personnelle du comportement des migrants, notamment relativement au droit commun, au respect du bien commun, de la loi républicaine et particulièrement au respect dû aux femmes ?